

ACCIDENT

survenu à l'avion immatriculé F-GTYD

Événement :	perte de contrôle à la suite de l'ouverture intempestive de la porte droite au décollage
Cause identifiée :	absence de concertation entre pilote et passager sur un point de vérification avant le décollage.

Conséquences et dommages :	hélice et train avant endommagés.
Aéronef :	avion SOCATA TB 20.
Date et heure :	mercredi 29 janvier 2003 à 14 h 30.
Exploitant :	SEFA.
Lieu :	AD Laval (53), piste 33 revêtue, longueur : 1530 m.
Nature du vol :	navigation.
Personnes à bord :	pilote + 1.
Titres et expérience :	- pilote, 29 ans, PPL de septembre 2000, 153 heures de vol dont 110 sur type et 2 h 80 dans les trois mois précédents. - passager, 29 ans, PPL de septembre 2000, 185 heures de vol dont 130 sur type et 4 dans les trois mois précédents.
Conditions météorologiques :	vent 330° / 18 kt. Sur le trajet Laval-Melun, traîne active, visibilité supérieure à 10 km, BKN de 1500 à 2000 pieds, présence de cumulonimbus et de grains.

Circonstances

Le pilote explique qu'au décollage à destination de l'aérodrome de Melun vers 70 noeuds, aussitôt après la rotation, la porte droite s'ouvre et se soulève presque entièrement. Le passager rattrape la porte et la referme sans la verrouiller. Le pilote, surpris, tourne la tête vers la droite. L'avion prend une assiette à piquer. Le pilote tente d'atterrir. L'avion rebondit. Le pilote estime alors que la longueur de piste n'est plus suffisante pour s'arrêter et redécalle. Il débute un circuit à basse hauteur. Le passager maintient la porte sans pouvoir la verrouiller. Le circuit est effectué sans contact radio ni réponse aux messages de l'agent AFIS. Après l'atterrissage, au parking, le passager referme et verrouille la porte. Le pilote contacte l'agent AFIS par radio et décide de repartir vers l'aérodrome de Melun.

Pendant le retour vers Melun, le pilote et son passager ne perçoivent aucun problème lié aux performances de l'avion. A l'arrivée le pilote effectue un posé-décollé puis un atterrissage.

Le pilote et le passager ajoutent qu'à l'arrêt du moteur ils envisagent de mentionner l'ouverture intempestive de la porte sur les documents concernant l'avion. Ils s'aperçoivent en quittant le TB 20 que les trois pales d'hélice sont tordues vers l'intrados sur une longueur de quatre à cinq centimètres.

Les pales ont touché la piste lors du rebond à Laval. Les traces de l'hélice se situent à environ 1100 mètres avant l'extrémité de la piste. L'examen du train d'atterrissage montre qu'il est légèrement endommagé à la suite du touché dur à Laval.

Les deux occupants sont issus de la même formation de pilotes. D'un commun accord le pilote effectuait les check-lists, le pilotage et la navigation. Le passager assurait les contacts radio et le contrôle de la navigation.

Lors des vérifications avant décollage, le pilote a fait confiance au passager sans s'assurer lui-même de la bonne fermeture de la porte droite ni attendre une confirmation de la part du passager. Ce dernier, pendant ce temps, rangeait sa documentation et programmait le GPS. Le passager ne se souvient pas s'il a vérifié la fermeture de la porte.